

Monsieur le Ministre délégué aux
Transports, à la Mer et à la Pêche
Hôtel de Roquelaure
296 Bd Saint Germain
75707 Paris

Objet : préavis de grève pour le 4 octobre 2012

Monsieur le Ministre,

Les personnels de l'administration de la mer sont des agents passionnés et investis dans l'accomplissement quotidien de leurs missions de service public. Ils oeuvrent depuis des années dans une structure singulière et marginalisée avec le sentiment prononcé d'une mise au ban dès lors qu'il s'agit des moyens alloués pour la réalisation de leurs missions, de leurs conditions de travail, de leurs régimes indemnitaires ou de leur progression de carrière.

L'identification d'un ministère de la mer laisse les agents sur un sentiment ambivalent mêlé de la satisfaction de « redevenir visible » et de crainte de devoir retourner dans « *le cul de basse fosse* » de la fonction publique.

En effet, le traitement à la marge du ministère pendant de longues décennies a laissé de lourdes séquelles malgré les signes positifs envoyés ces dernières années. La culture militaire dans les rapports hiérarchiques comme pour la prise en compte de la sécurité des agents, telle que soulignée dans le rapport du CGEDD n° 7246-01 de septembre 2010, n'y est pas totalement étrangère.

Le manque de moyen et le sous effectif chronique objectif est un facteur de charge qui pèse sur les agents dont les conditions de travail, parfois à la marge des garanties minimales, servent de variable d'ajustement pour la réalisation des objectifs.

Une politique « malthusienne » pour l'exposition des besoins réels de l'administration de la mer, doublée d'une attitude timorée pour la présentation des missions d'intérêt général, mal connues, effectivement exercées par les Affaires Maritimes, nous conduit au point de rupture où, les bonnes volontés s'épuisent et le rapport sur le moral devient critique.

Les agents lâchent prise. Ils n'acceptent plus les cadrages de travail illégaux et non respectueux de leur santé. Ils n'acceptent plus d'attendre, parfois plus de dix ans, que les dispositifs indemnitaires ministériels soient enfin déclinés à la partie maritime, ils n'acceptent plus d'être oubliés par les dispositifs ministériels « coup de pouce » statutaires de promotion sociale ou, pour ce qui concerne les cadres civils, de devoir rester dans un statut de seconde zone, pilonnés au quotidien par ce qu'il convient de qualifier de véritable guerre de classe.

Enfin, ils n'acceptent plus de devoir recevoir comme seule réponse à l'expression de leur mal être : la culpabilisation, la menace ou la sanction.

Entre l'effondrement et la rébellion organisée, ils ont choisi le sursaut.

J'ai l'honneur de vous informer que suite à une tension sociale grandissante depuis plus de deux ans au sein des services Opérationnels et Navigants (*Patrouilleurs, Vedettes Régionales, Unités Littorales des Affaires Maritimes, Services Cultures Marines et Environnement, Centre de Sécurité des Navires*) qui a essuyé de violentes réponses notamment lors de la dernière passe d'arme à la DIRM MEMN avec l'équipage de la bordée A du THEMIS, les agents ont décidé, par délibération collective et vote, de cesser le travail un jour d'inspection communautaire, le 4 octobre prochain.


Les revendications portent sur :

- L'élaboration concertée d'un plan d'adéquation missions / moyens,
- La reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité du travail par la réduction de la durée annuelle du travail,
- La bonification du service actif pour tous et la restauration aux 35 agents qui l'ont perdu sans compensation,
- Le refus de l'élargissement des contraintes prévues dans la révision du décret de dérogation aux garanties minimales et l'application de réelles contreparties,
- La révision du décret d'équivalence horaire pour une mise en conformité avec la jurisprudence communautaire et la prise en compte des heures bonifiées,
- L'application des Indemnités de Sujétion Horaire (ISH), appliquées au ministère depuis plus de dix ans,
- L'application des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) dont les personnels mer sont exclus,
- La révision des régimes de travail, y compris le cadrage ULAM, et l'adoption de textes spécifiques conformes à la réalité des sujétions et des missions,
- La consolidation juridique des Indemnités de Sortie à la Mer,
- L'élaboration dès cet année, d'un plan triennal d'examens professionnels pour les Syndics des Gens de Mer (cat C) à l'aune de ceux justement déployés les années passées pour les dessinateurs ou les adjoints administratifs de l'Équipement,
- Le repyramidage du corps des Syndics des Gens de Mer par l'augmentation des taux de promotion,
- La reconnaissance de la technicité par l'intégration des 166 Inspecteurs des Affaires Maritimes dans un corps d'ingénieur.

Le présent préavis de grève, de vingt quatre heures, prend effet le quatre octobre deux mille douze à zéro heure. Il couvre l'ensemble des personnels de l'administration de la mer des DDTM et des DIRM.

Je vous prie de croire ; Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général



Nicolas MAYER